

## RÈGLEMENT 1692-00-2014

### CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

#### CODIFICATION ADMINISTRATIVE

La présente codification administrative comprend le règlement original ainsi que les règlements modificateurs suivants :

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
1692-01-2014	4 juin 2014
1692-02-2014	23 juillet 2014
1692-03-2014	1 <sup>er</sup> octobre 2014
1692-04-2014	12 décembre 2014
1692-05-2015	29 mai 2015
1692-06-2015	23 décembre 2015
1692-07-2016	6 avril 2016
1692-08-2016	1 <sup>er</sup> juin 2016
1692-09-2016	31 août 2016
1692-10-2016	21 décembre 2016
1692-11-2017	31 mai 2017
1692-12-2017	20 décembre 2017
1692-13-2018	4 mars 2018
1692-14-2018	4 juillet 2018
1692-15-2018	18 juillet 2018
1692-16-2018	13 décembre 2018
1692-17-2019	11 décembre 2019
1692-18-2020	16 décembre 2020
1692-19-2021	15 décembre 2021
1692-20-2022	30 mars 2022
1692-21-2022	16 décembre 2022
1692-22-2023	26 avril 2023
1692-23-2023	13 décembre 2023
1692-24-2024	10 juillet 2024
1692-25-2024	11 décembre 2024

*Ce document constitue une codification administrative et n'a aucune valeur légale. Elle a été confectionnée dans le seul but de faciliter la lecture quant à la compréhension des textes réglementaires applicables. Seul le règlement original ainsi que ses amendements ont une valeur légale.*

*À titre indicatif, la référence utilisée dans le texte désigne le numéro du règlement modificateur et l'article apportant la modification. La date précise de l'entrée en vigueur du règlement modificateur est indiquée ci-dessus. Lorsque le règlement est modifié par résolution, le numéro du règlement modificateur, ainsi que l'article apportant la modification, sont remplacés par le numéro de la résolution en question. Bien que la référence soit indiquée à la fin de l'article concerné, elle vise toutes les modifications apportées audit article.*

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- Article 1.** Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- Article 2.** Les tarifs apparaissant à l'annexe A ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente du Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.
- Article 3.** À moins d'indication contraire, tous les montants facturés en vertu du présent règlement sont payables en un seul versement dans les 30 jours suivant l'expédition du compte. Des frais d'intérêt au taux de 7% annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance.
- Article 4.** En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Ville existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.
- Article 5.** Les règlements 1152-00-89, 1403-00-98, 1421-00-99, 1426-00-99, 1439-00-2001 et 1451-00-2001 et leurs amendements sont abrogés.
- Article 6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## ANNEXE A

[1692-25-2024, art. 1]

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Frais pour chèque non encaissable	Cour municipale	35,00 \$
	Autres dossiers	10,00 \$
Demandes d'accès à des documents	Documents régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publiques	Tarifs prévus au <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>
Assermentation (aucun document à compléter)	Résident de Beloeil	Gratuit
	Non-résident	5,00 \$
Frais de paiement de constat d'infraction par Constat Express	Paiement complet (un seul versement)	5,25 \$
	Versement mensuel sur entente de paiement	3,25 \$
Relevé de taxes et d'évaluation d'une propriété	Certificat d'évaluation	25,00 \$ / unité
	Certificat de confirmation de taxes	30,00 \$ / unité
<b>VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES</b>		
Expédition de l'avis initial		35 \$ par matricule
Frais de vente après l'expédition de l'avis initial	Ces frais comprendront notamment, le cas échéant: - les frais de publication au journal - les frais du greffier - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec - tous les autres frais attribuables	Coûts réels selon les tarifs en vigueur
Coût du certificat selon l'article 531 de la Loi sur les cités et villes		Coût réel selon le tarif gouvernemental en vigueur
<b>ENREGISTREMENT DES CHIENS ET DES CHATS</b>		
Enregistrement des chiens	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	25 \$ / année
Enregistrement des chats	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	chat stérilisé : 15 \$ / année chat non stérilisé : 25 \$ / année
<b>MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE</b>		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité	À l'hôtel de ville	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Dans un autre bâtiment municipal	50 \$ + Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Autre lieu sur le territoire de la municipalité	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
<b>DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</b>		
Conformément aux articles 135 et 263.2 de la loi sur la fiscalité municipale chapitre F-2.1, lors d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière, des		
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> e (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> e (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> e (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> e (chapitre F-2.1)
<b>CONFÉRENCES</b>		
Frais d'admission pour les conférences organisées par le comité d'embellissement de la Ville	Résident	8,00 \$
	Non-résident	12,00 \$
<b>LOCATION DE SALLES</b>		
Salle d'audience de la Cour municipale	Sans utilisation du système d'enregistrement	50 \$/période de 4 heures
	Avec utilisation du système d'enregistrement	125 \$/ période de 4 heures
Salle (mezzanine) - 990, rue Dupré		80 \$ / jour

## 2. BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025
<b>AMENDES</b>		
Document	Document imprimé, document multimédia (livre audio, DVD), périodiques	0,12 \$ / jour / doc 11 \$ max / doc
Livre en location	Best-sellers	N/A
<b>REPLACEMENT, PERTE OU BRIS</b>		
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé		Prix du document + 5,40 \$ + frais de retard
Document donné	Document remis gratuitement à la ville par une personne	Coût de remplacement + 5,40 \$ + frais de retard
Document gratuit	Document remis gratuitement à la ville (publication gouvernementale)	10,30 \$ + frais de retard
Document légèrement endommagé	Bris mineur qui peut être réparé à notre service	9,25 \$ / document
<b>RÉSERVATION</b>		
Réservation de document	Tous, sauf location best-sellers qui ne peuvent être réservés	N/A
<b>LOCATION</b>		
Livres en location		N/A
<b>INTERNET</b>		
Impression aux postes Internet	Noir et blanc	0,30 \$ / page
	Couleur	0,90\$ / page
<b>MEDIALAB</b>		
Imprimante 3D		0,22 \$/gramme (minimum 0,20 \$)
Imprimante résine		0,32 \$/gramme
Découpeuse vinyle	Autocollant	0,15 \$/cm
	Givré	0,17 \$/cm
	HTV	0,20 \$/cm
Imprimante vinyle	Autocollant	0,25 \$/cm
	Électrostatique	0,25 \$/cm
	HTV	0,35 \$/cm
Macarons	1,5 po épinglette	0,50 \$/unité
	1,5 po aimanté	0,95 \$/unité
	2,25 po épinglette	0,75 \$/unité
	2,25 po aimanté	1,40 \$/unité
Brodeuse numérique	Petit cadre (60 x 40 mm)	3,50 \$
	Moyen cadre (100 x 100 mm)	5,50 \$
	Grand cadre (180 x 130 mm)	12,00 \$
	Très grand cadre (300 x 200 mm)	22,00 \$
	grandeur Casquette	12,00 \$
Découpeuse laser		3,00\$/minute
Atelier - école hors territoire		93,94 \$/groupe
Écouteurs		Coût réel arrondi + 1,09 \$
<b>DIVERS</b>		
Photocopie	Noir et blanc	0,15 \$ / page 0,30 \$/recto-verso
	Couleurs	0,30 \$ / page 0,55 \$/recto-verso
Activités et conférences sans carte accès		5,66 \$
Sac réutilisable		Coût réel
Prêt entre bibliothèques		Gratuit
Café		1,95 \$
Visite guidée	Visite d'une heure guidée et animée par la personne responsable de l'animation ou la directrice	Gratuit
Livres usagés	Provenant des dons, des livres élagués, etc.	0,95 \$ par livre 0,95 \$ pour 4 périodiques
<b>ABONNEMENT</b>		
Détenteurs de la carte Accès	Résidents et non résidents	Frais reliés à la carte Accès (voir section 4. Loisirs culture et vie communautaire)
Abonnement institutionnel	École, garderie, organisme accrédité et institution publique de Beloeil	Gratuit

### 3. GÉNIE

SUJET	DESCRIPTION		TARIF 2025
Branchement au réseau d'infrastructures municipales	Tout immeuble désirant être desservi par l'égout sanitaire construit dans le cadre du règlement d'emprunt 1686-01-2013 modifiant le règlement 1686-00-2012 et qui n'est pas dans un bassin pour fin de taxation visé par ledit règlement.		3,46 \$ par mètre carré du terrain de l'immeuble desservi
<b>Main d'œuvre</b>	<b>Temps</b>	<b>Taux</b>	
Service d'ingénierie (Ingénieur)	Temps simple	60,00 \$	Sur les heures régulières de travail
Service technique (Technicien en génie civil)	Temps simple	40,00 \$	Sur les heures régulières de travail

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025
Carte Accès	Résident - valide 3 ans	Gratuit
	Voisin - valide 3 ans	Gratuit
	Non-résident individuel - valide 1 an	75,00 \$
	Non-résident famille - valide 1 an	180,00 \$
	Employés de la Ville de Beloeil (incluant les membres de sa famille)	Gratuit
	Remplacement d'une carte	8,00 \$
<b>ACTIVITÉS</b>		
Camps de jour, service de garde et Club Ados		50% du coût de revient <sup>(1)</sup>
Camps spécialisés, semaine de relâche scolaire et activités parascolaires		50% du coût de revient <sup>(1)</sup>
Tennis et autres activités sportives	Mineurs	
	Adultes	
Activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire et de loisir	Mineurs	75% du coût de revient
	Adultes	100% du coût de revient
Frais de remboursements pour les activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire, loisir, tennis et les activités sportives (sauf camp de jour et le service de garde)	Un remboursement peut être effectué avant le début de l'activité, mais la demande doit être faite au plus tard sept (7) jours ouvrables avant le début de celle-ci pour l'ensemble des activités dans la programmation, sauf pour le camp de jour et les camps spécialisés	15,00 \$
Frais de remboursement pour le camp de jour	Pour les camps de jour, la demande de remboursement peut être effectuée au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de l'ensemble des activités du camp de jour.	15,00 \$ semaine jusqu'à concurrence de 60 \$
Spectacles Maison Villebon	Spectacles réguliers - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles réguliers - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles en après-midi - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles en après-midi - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - avec carte enfant - tarification pour parents et enfants	Gratuit
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - sans carte - tarification pour parents et enfants	5,22 \$
	Films et documentaires - avec carte	Gratuit
	Films et documentaires - sans carte	5,22 \$

<sup>(1)</sup> Le coût de revient des activités est établi en fonction des dépenses suivantes :

- Salaire des employés du programme ou des contractuels
- Matériel et équipements requis
- Promotion et publicité
- Transport et frais de sorties

<b>ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS ET TARIFS JOURNALIERS</b>		
<b>TENNIS</b> Abonnement / Chalet Félix-Martin et Chalet Victor-Brillon Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant-étudiant-âge d'or	0,07 \$ / heure <sup>(2)</sup>
	Adulte	0,10 \$ / heure <sup>(2)</sup>
	Couple	0,11 \$ / heure <sup>(2)</sup>
	Famille	0,11 \$ / heure <sup>(2)</sup>
Droit de jeu pour les non-membres (tarif par personne)	Chalet Félix-Martin	Détenteur carte Accès : 5,38 \$ / heure de jeu Non détenteur carte Accès : 8,73 \$ / heure de jeu
	Chalet Victor Brillon	Gratuit
		Gratuit

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025	
Tournoi de tennis / tarification par participant, peu importe la catégorie (simple ou double)	Détenteur carte Accès - 1 catégorie	26,50 \$	
	Non détenteur carte Accès - 1 catégorie	31,77 \$	
	Détenteur carte Accès - 2e catégorie	19,27 \$	
	Non détenteur carte Accès - 2e catégorie	23,09 \$	
Ligue de tennis adulte / double (soirée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	59,83 \$	
	Non-membre	74,79 \$	
Ligue de tennis adulte / double (matinée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	119,91 \$	
	Non-membre	149,94 \$	
Ligue de tennis adulte / simple (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	74,94 \$	
	Non-membre	93,69 \$	
Ligue de tennis junior 40-0 (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	267,12 \$	
	Non-membre	333,95 \$	
(2) Le taux horaire sera multiplié par le nombre d'heures d'ouverture planifiées pour toute la saison			
<b>BADMINTON PARENT-ENFANT</b>			
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,85 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	3,90 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,35 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,74 \$	
<b>JEUX LIBRES</b>			
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,85 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	3,90 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,35 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,74 \$	
<b>ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT</b>			
Patin libre - journalier	Enfant - aîné détenteur carte Accès	2,85 \$	
	Enfant - aîné non détenteur carte Accès	3,90 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,35 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,74 \$	
Patin libre - abonnement Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant	0,20 \$ / période	
	Étudiant et aîné	0,21 \$ / période	
	Adulte	0,24 \$ / période	
	Famille	0,33 \$ / période	
<b>LOCATION DE LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS</b>			
		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> mai 2025
Terrain de balle éclairé	Organisme	26,06 \$	26,85 \$
	ABMB	14,00 \$	14,42 \$
	Privé	71,67 \$	73,82 \$
Terrain de balle non-éclairé	Organisme	16,05 \$	16,53 \$
	ABMB	8,73 \$	9,00 \$
	Privé	44,18 \$	45,51 \$
Terrain de soccer	Organisme terrain éclairé	25,42 \$	26,19 \$
	Organisme terrain non-éclairé	16,05 \$	16,54 \$
	CSVR - micro terrain	8,73 \$	9,00 \$
	CSRV - soccer à 7	10,02 \$	10,33 \$
	CSRV - soccer à 9 et à 11	14,01 \$	14,44 \$
	Privé terrain non-éclairé	44,18 \$	45,51 \$
	Privé terrain éclairé	71,67 \$	73,83 \$
Terrain de pétanque / surface multifonctionnelle	Organisme	13,36 \$	14,38 \$
	Écoles primaires et secondaire (accès chalet)	13,33 \$	13,33 \$
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU</b>			
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> mai 2025
Locaux exclusifs	Organisme	16,53 \$ pied <sup>2</sup>	16,53 \$ pied <sup>2</sup>
Salle multifonctionnelle D-021	Organisme mineur	12,35 \$	12,72 \$
	Salle multifonctionnelle D-021 (enfant)	12,35 \$	12,72 \$

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025	
	Salle multifonctionnelle D-021 (adulte)	22,46 \$	23,13 \$
<b>ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT</b>			
Location de glace		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> août 2025
	Organisme mineur régional (entente intermunicipale)	240,00 \$	244,32 \$
	Organisme mineur (local)	81,55 \$	83,02 \$
	Organisme adulte	163,08 \$	166,02 \$
	Hockey - Poly (local + salaire employé)	228,12 \$	232,23 \$
	Privé avec contrat	274,74 \$	279,69 \$
	Privé sans contrat	291,30 \$	296,54 \$
	Aréna utilisation estivale	56,01 \$	57,02 \$
<b>LOCAUX VILLE - ANNUEL</b>			
Maison Huot	Atelier de céramique	1 280,90 \$	
	Atelier de peinture	1 280,90 \$	
Maison Villebon (sous-sol)	Association des Tisserands	596,60 \$	
Centre des loisirs	Atelier du vitrail	989,92 \$	
	Cercle de fermières	1 103,75 \$	
	Sculpture sur bois	596,60 \$	
<b>MAISON VILLEBON</b>			
		<b>TARIF AVANT TAXES</b>	
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Location aux organismes reconnus		7,78 \$ / heure	8,01 \$ / heure
Location au privé		40 \$ / heure	45 \$ / heure
	Frais d'administration par location - non remboursable	53,00 \$	55,00 \$
Redevances à la Socan s'il y a spectacle	Privé	42,50 \$	45,00 \$
<b>Personnel supplémentaire</b>			
Responsable technique - bloc de 5 heures		370,00 \$	400,00 \$
Responsable technique - bloc de 10 heures	Privé	530,00 \$	550,00 \$
Préposé accueil	Si location de plus de 25 personnes - 3 heures min		
<b>Services</b>			
Accord de piano (si requis)	Privé	117,00 \$	150,00 \$
<b>Vente d'alcool - soirs de spectacles, activités Ville et organismes</b>			
		<b>AVANT TAXES</b>	<b>TAXES INCLUSES</b>
Bière		6,96 \$	8,00 \$
Verre vin ou sangria		5,60 \$	5,60 \$
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		26,87 \$	31,00 \$
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 2 minimum de 30 \$	
Spiritueux au verre		6,72 \$	7,75 \$
Eau pétillante		3,13 \$	3,75 \$
Jus		2,46 \$	3,00 \$
Noix		2,46 \$	3,00 \$
Croustilles		2,02 \$	2,50 \$
Jujubes		0,90 \$	1,00 \$
<b>CENTRE DES LOISIRS</b>			
<b>Tarifcation des locaux pour les organismes reconnus</b>			
		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Cuisine	Enfants et aînés	6,75 \$	6,96 \$
	Adultes	12,35 \$	12,73 \$
Gymnase - activités communautaires et sportives	Enfants et aînés	12,35 \$	12,73 \$
	Adultes	17,96 \$	18,50 \$
	Privé (activités sportives seulement)	47,16 \$	48,58 \$

**4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025	
Salle multifonctionnelle 120	Enfants et aînés	8,99 \$	9,26 \$
	Adultes	17,96 \$	18,50 \$
Salle multifonctionnelle 201	Enfants et aînés	6,75 \$	6,96 \$
	Adultes	12,35 \$	12,73 \$
Salle multifonctionnelle 203	Enfants et aînés	6,75 \$	6,96 \$
	Adultes	12,35 \$	12,73 \$
Salle multifonctionnelle 204	Enfants et aînés	6,75 \$	6,96 \$
	Adultes	12,35 \$	12,73 \$
Salles multifonctionnelles 203 et 204	Enfants et aînés	8,99 \$	9,26 \$
	Adultes	17,96 \$	18,50 \$
Salle multifonctionnelle 207	Enfants et aînés	6,75 \$	6,96 \$
	Adultes	12,35 \$	12,73 \$
Salle multifonctionnelle 205	Enfants et aînés	8,99 \$	9,26 \$
	Adultes	17,96 \$	18,50 \$
<b>BIBLIOTHÈQUE (sous-sol)</b>			
		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Chœur de la montagne (grande salle)	Privé (activités culturelles seulement)	47,15 \$	r é p s o u r r c u v a 2 0 5 n
	Enfants et aînés	8,98 \$	
	Adultes	17,96 \$	
Salle des Altos	Enfants et aînés	6,75 \$	
	Adultes	12,35 \$	
	Privé (activités culturelles seulement)	39,29 \$	
Salle des Arts	Enfants et aînés	6,75 \$	
	Adultes	12,35 \$	
	Privé (activités culturelles seulement)	39,29 \$	
<b>CENTRE CULTUREL</b>			
		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Salle de spectacles	Association accréditée Ville de Beloeil	165 \$ / jour	A u c u n e p o u r é s e r v a t i o n
	Organisme communautaire/charité de Beloeil	165 \$ / jour	
	Organisme communautaire/charité à l'extérieur de Beloeil	196 \$ / jour	
	Résident de Beloeil	216 \$ / jour	
	Établissement d'enseignement de Beloeil	216 \$ / jour	
	Établissement d'enseignement à l'extérieur de Beloeil	278 \$ / jour	
	Tarif régulier	427 \$ / jour	
	2 placiers	Inclus	
	Directeur technique	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %	
	Technicien	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %	
	Système de son de base	Inclus	
	Système de son complet et sonorisateur	824 \$ / jour	
	Événement estival	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse	
	Location piano Yamaha C7 (accordement inclus)	639 \$ / jour	
Droits d'auteur (SOCAN)	minimum 60 \$		
Hall d'exposition	Association accréditée Ville de Beloeil	165 \$ / jour ou 330 \$ / semaine	r é p s o u r r c u v a 2 0 5 n
	Exposant résident de Beloeil	273 \$ / jour ou 546 \$ / semaine	
	Artiste solo résident de Beloeil	273 \$ / semaine	
	Exposant non-résident de Beloeil	330 \$ / jour ou 654 \$ / semaine	
	Atelier/conférence résident de Beloeil	165 \$ / jour ou 427 \$ / 3 à 7 jours	
	Atelier/conférence non-résident de Beloeil	216 \$ / jour ou 654 \$ / 3 à 7 jours	
Hall d'exposition (suite)	Événement avec location salle de spectacles	62 \$ / jour	<b>Aucune réservation pour 2025</b>
	Exposition estivale	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse	

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025	
<b>LOCAUX COMMISSION SCOLAIRE</b>			
		Tarif à l'heure	
<b>Écoles primaires</b>		Tarif actuel	À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Jolivent - gymnase	Organisme	7,56 \$	7,79 \$
Le-Petit-Bonheur - gymnase	Organisme	9,89 \$	10,18 \$
Le Tournesol - gymnase	Organisme	12,57 \$	12,95 \$
St-Mathieu - gymnase	Organisme	9,96 \$	10,26 \$
St-Mathieu - cafétéria	Organisme	7,16 \$	7,38 \$
Au Cœur-des-Monts - salle multi	Organisme	12,46 \$	12,83 \$
Au Cœur-des-Monts - gymnase	Organisme	15,14 \$	15,59 \$
Gymnases écoles primaires	Groupe spontané	15,49 \$	15,95 \$
Surveillants d'installation	Organisme et groupe spontané	Coût réel + 15 %	Coût réel + 15 %
École Cédar - gymnase	Organisme	9,09 \$	9,36 \$
<b>École secondaire Polybel</b>			
Classe	Organisme	7,60 \$	7,82 \$
Cafétéria	Organisme	19,24 \$	19,82 \$
Salle de jeux	Organisme	19,24 \$	19,82 \$
Palestre	Organisme	13,55 \$	13,96 \$
Gymnase simple A103	Organisme		13,96 \$
Gymnase double A103 & A104	Organisme	22,51 \$	29,18 \$
Gymnase double A118	Organisme	19,56 \$	23,18 \$
Auditorium	Organisme	12,20 \$	12,57 \$
Surveillant et entretien	Organisme	28,28 \$	29,13 \$
Technicien	Organisme	En fonction des contrats privés de la Polybel	
<b>VENTE DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT</b>			
Matériel et équipement utiles à la pratique des activités tels que casques de bains, balles de tennis, etc.		Coût réel + 30 %	
<b>SERVICE ALIMENTAIRES - ÉVÉNEMENTS (Showfrette et Kaput)</b>			
		<b>TARIF AVANT TAXES</b>	
Maisonnettes restaurateurs - tarif pour 2 jours		250,00 \$	
Espace 10 x 20 restaurateurs (sans maisonnettes) - tarif pour 2 jours		125,00 \$	
Espace 10 x 10 avec prêt de chapiteau restaurateurs - tarifs pour 2 jours		150,00 \$	
Vélo mobile - tarif pour 2 jours		125,00 \$	
Food truck - espace 10 x 20 - tarif pour 2 jours		200,00 \$	
<b>FRAIS DIVERS</b>			
Annulation d'inscription dans les délais prescrits		15,00 \$	
Location de kiosque activité KAPUT	Détenteur carte Accès	Gratuit	
	Non-détenteur carte Accès	70,00 \$	
Location de tentes 10 X 10	Pour tous	70,00 \$	
Tous	Pour tous	6,96 \$	
Émission d'une lettre d'autorisation pour sollicitation à des fins non commerciales	Organisme reconnu ou organisme de bienfaisance	Gratuit	
Location d'espace au Pavillon d'accueil du Vieux-Beloeil		500 \$ / mois	
<b>TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES</b>			
		<b>TARIFS AVANT TAXES</b>	
Coût du permis sans fermeture de rue	par demi-journée de tournage	200,00 \$	
Coût du permis sans fermeture de rue	par jour de tournage	300,00 \$	
Coût du permis avec fermeture de rue par intermittence	par demi-journée ou jour de tournage	450,00 \$	
Coût du permis avec fermeture de rue partielle ou complète	par demi-journée ou jour de tournage	600,00 \$	
Utilisation des services des employés municipaux		Taux réels	
Location d'un parc ou piste cyclable pour tournage		25 \$ / heure	
Tournage dans les édifices municipaux, espaces verts et plateaux sportifs		Tarifs de location selon le présent règlement + 15%	
Stationnement pour camp de base		20 \$ / heure	

**5. TRAVAUX PUBLICS**

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	En sus des items des sections ayant un astérix (*)	15 % jusqu'à concurrence de 175 \$ par facture
<b>FOURNITURES (*)</b>		
Boîte de service brisée	Installation de la boîte de services à une résidence suite à un bris par le citoyen	Matériaux au coût réel + main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)
Produits d'aqueduc, d'égoût et de voirie	Matériaux et services divers	Matériaux au coût réel + main d'œuvre s'il y a lieu (selon taux décrit au présent règlement)
<b>MACHINERIE (*)</b>		
		<b>Tarif horaire (main-d'oeuvre en sus)</b>
	Camionnette/fourgonnette	30,00 \$
	Camion 6 roues	61,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige	86,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige & saleuse	96,00 \$
	Camion nacelle	60,00 \$
	Camion outil 6 incluant les outils	68,00 \$
	Camion 10 roues	71,00 \$
	Camion 10 roues - avec équipement à neige	96,00 \$
	Camion de service - aqueduc/égout	90,00 \$
	Rétrocaveuse (pépine)	90,00 \$
	Rétrocaveuse avec plaque vibrante	110,00 \$
	Rétrocaveuse avec marteau hydraulique	120,00 \$
	Chargeuse pelleteuse	135,00 \$
	Chargeuse pelleteuse - avec souffleuse	220,00 \$
	Balai aspirateur	130,00 \$
	Remorque hydro-excavatrice	122,50 \$
	Compacteur ou plaque vibrante	13,00 \$
	Rouleau compresseur	50,00 \$
	Déneigeuse à trottoir	80,00 \$
	Épandeur remorqué pour abrasifs	20,00 \$
	Tracteur avec faucheuse	90\$ (minimum 200 \$ par unité d'évaluation)
	Déchetueuse à branches	50,00 \$
	Machine à vapeur incluant camionnette	46,00 \$
	Scie pour asphalte et béton	17,00 \$
	Scie mécanique	12,00 \$
	Génératrice portative	12,00 \$
	Fichoïr électrique	12,00 \$
	Soudeuse portative	17,00 \$
	Perceuse à béton	17,00 \$
	Nacelle de 30 pieds	400,00 \$/journée 1 100,00 \$/semaine 2 850,00 \$/mois 600,00 \$/fin de semaine
	Boîte de tranchée ou système d'étaçonnement	83 \$/jour ou 300 \$/semaine
	Cône de circulation	1,60 \$/unité/jour
	Matériel de signalisation divers sur pied	2,20 \$/unité/jour
	Barrière anti-émeute	5,85 \$/unité/jour
	Caméra pour égout (excluant véhicule et main d'oeuvre)	116,00 \$ (minimum facturable d'une heure)
<b>MAIN-D'ŒUVRE (*)</b>		
Taux simple		Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 5 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les bénéficiaires maginaux.
Taux supplémentaire (1,5)		1,5 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Taux double (2,0)		2 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Travaux de soudure à taux horaire (Pour le CGER)	Taux simple	Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 7 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les bénéficiaires maginaux.
Travaux de soudure à taux horaire (Pour le CGER)	Taux supplémentaire	1,5 x Taux simple - classe 7 Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Travaux de soudure à taux horaire (Pour le CGER)	Taux double	2 x Taux simple - classe 7 Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
<b>AUTRES SERVICES (*)</b>		
Permission de voirie	Demande afin d'entreposer équipements, matières ou autres choses sur la voie publique	50,00 \$
Remorquage	Lors de l'opération déneigement	Coûts réels
Remplacement des arbres endommagés	Fourniture et main-d'œuvre	Coûts réels de remplacement
Réfection de trottoirs et bordures de béton	Trottoir de 1,2 mètres de large coulé	Coûts réels
	Trottoir de 1,5 mètres de large coulé	
	Bordure coulée	
	Bordure sciée	
Cueillette de branches hors période ou sans enregistrement	Déchetueuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	170 \$ par heure (1/2 heure minimum)
Cueillette de branches lors des 2 périodes de collecte de branches pour des quantités maximales de 1,2 m X 2,4 m X 1,2 m ou 4 pi x 8 pi x 4 pi. Enregistrement obligatoire lors des collectes printemps et automne	Déchetueuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	Gratuit si quantité maximale respectée 170 \$ par heure (1/4 heure minimum) pour quantité excédentaire
Raccordement au réseau	Égoût et aqueduc	Coût réel des matériaux + main-d'oeuvre

## 5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025
Installation d'un compteur d'eau temporaire	Insatallation (incluant l'enlèvement)	50,00 \$
	Frais de remplacement en cas de perte ou de dommage	Coûts réels
	Paramètres de tarification de l'eau	Prévus au règlement de taxation en vigueur
	Paramètres de tarification pour le traitement des eaux usées	Prévus au règlement de taxation en vigueur, si applicables
Compteur d'eau pour toute nouvelle construction industrielle, commerciale ou institutionnelle.	Compteur d'eau et transmetteur fournis par la Ville, mais coût et installation aux frais du commerçant	Coûts réels
Amende pour utilisation d'une borne d'incendie sans autorisation (permis aux travaux publics seulement)		200,00 \$
Test de pression sur une borne d'incendie	à la demande d'une entreprise ou une compagnie d'assurance	Horaire régulier de travail : 85 \$ (minimum de 48 h d'avis)
Déplacement de bouche d'incendie		Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Déblocage de conduite	Égoût sanitaire	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre Gratuit en fournissant à la Ville une copie d'un enregistrement vidéo prouvant que le blocage est du côté ville.
Fermeture et ouverture d'entrée d'eau		Horaire régulier de travail: 85 \$ avec avis de 48 hrs Ugence ou sans avis: 220 \$ À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)  En cas d'attente, des frais reliés au coût de la machinerie et de la main-d'œuvre pourraient s'appliquer
localisation de boîte de service/ajustement boîte de service		Horaire régulier de travail: 85 \$ avec avis de 48 hrs Ugence ou sans avis: 220 \$ À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement).  Si nous avons besoin de creuser afin d'ajuster, des frais au coût réel des matériaux, de la machinerie et de la main-d'œuvre pourraient s'appliquer
Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la ville		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Évictions	Transport et entreposage des biens	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Autres travaux refacturables non spécifiquement identifié au présent règlement	Suite à des demandes spécifiques afin de répondre à des intérêts d'un indivu ou un groupe d'individu (service non collectif)	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Bornes de recharge électrique - taux horaire	Bornes municipales sur rue ou stationnements municipaux	1 \$ / heure
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Bac bleu		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90,00 \$
Organibacs		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90 \$
<b>DÉPÔT À NEIGE</b>		
Disposition de neige provenant du territoire de Beloeil et des administrations municipales autorisées		2,31 \$ par mètre cube
Disposition de neige provenant de l'extérieur du territoire de Beloeil		2,70 \$ par mètre cube
Vignette et frais de gestion annuel	Frais annuel par vignette	55\$ / vignette/année
Pour tout transport de neige de plus de 15 voyages par jour, des frais de location de souffleur seront facturés (1h minimum)		Coûts réels
Pénalité au dépôt à neige	Pénalité pour : attente au dépôt à neige suite au non respect de l'heure d'entrée convenue, non-respect du nombre de voyage (écart de plus de 35%) ou disposition de neige sans autorisation.	300\$/heure
<b>DÉPÔTS DE GARANTIE</b>		
Dépôt de garantie couvrant les frais de laboratoires et de surveillance des travaux de branchement de service aqueduc-égout réalisés par un entrepreneur privé. <b>Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an.</b> Dans le cas ou des travaux correctifs seraient requis avant l'échéance de 12 mois, ceux-ci seront facturés au requérant selon les coûts réels et facturé au requérant. Si le montant des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant des travaux est inférieur au montant du dépôt, le Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.		2 000,00 \$

## 5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2025
<p><b>Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels (7 logements et moins)</b></p> <p>Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.  <b>(Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai, ajouter 30% à l'estimation des coûts)</b></p>	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	12 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	10 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	17 000,00 \$
<p><b>Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels multi-logement (8 logements et plus), commercial et industriel</b></p> <p>Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.  <b>(Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai ajouter 30% à l'estimation des coûts)</b></p>	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	17 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	14 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	27 000,00 \$

6. URBANISME

SUJET		TARIF[*1] 2025
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
- Unifamiliale (H-1)		520 \$ de base + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 80 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)		520 \$ de base + 160 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)		520 \$ de base + 185 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)		520 \$ de base + 210 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)		30 \$
- Habitation collective (H-6)		520 \$ de base + 210 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 80 \$ par logement ou chambre
Transformation		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
Agrandissement		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
		310 \$ de base + 3 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
Transformation		
		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Agrandissement		
		310 \$ de base + 3 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)</b>		
Abri d'auto		
		55 \$
Garage		
		55 \$
Remise		
		55 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		
		55 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		
		55 \$
Mur de soutènement		
		55 \$
Muret		
		55 \$
Escalier extérieur		
		55 \$
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		
		55 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		
		55 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	55 \$ de base + 3 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	55 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		55 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		
		Gratuit
Travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout		
		Gratuit
Autre construction accessoire		
		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Installation septique - mise en place ou modification de tout type de système		
		160 \$
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel		110 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage commercial		160 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage industriel		210 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage public		110 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage agricole		110 \$ de base + 55 \$ par lot
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel		55 \$
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel		55 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local		55 \$

## 6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2025
Usage et activité temporaire	
- activité d'exposition et de vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec établissement sur le territoire de la Ville)	Gratuit
- activité d'exposition et de vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans établissement sur le territoire de la Ville)	520 \$
- Tout autre usage temporaire	110 \$
Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire	110 \$
Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal))	110 \$
Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)	
- en tout ou en partie sur le même terrain	55 \$ [*2]
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	520 \$ [*2]
Excavation du sol	55 \$
Déplacement d'humus	55 \$
Plantation et abattage d'arbres	
- abattage d'arbre	55 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	55 \$
- renaturalisation d'un site	55 \$
Remblais ou déblais	55 \$
Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau réclame	une enseigne
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	55 \$
- tout autre projet d'affichage	160 \$ de base + 30 \$ par enseigne
Construction, installation ou modification d'un auvent	55 \$
Ouvrages dans les zones inondables ou zones de contraintes	210 \$
Ouvrages en milieux humides, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau	210 \$
Construction, installation ou modification d'une antenne de télécommunication et autres dispositifs semblables	260 \$
Construction, modification, réparation d'une entrée charretière	55 \$ [*4]
Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique	55 \$
Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	55 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	55 \$
- autre aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	55 \$
Activité agricole	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distances séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	310 \$
<b>RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT</b>	
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial
<b>ATTESTATION</b>	
Attestation d'usage	110 \$
<b>DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE</b>	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturales - PIIA	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	125 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	200 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	250 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 500 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	800 \$
<b>AUTRES DEMANDES D'URBANISME</b>	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 500 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU à laquelle s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 500 \$
Demande d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier	2 500 \$
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigées par les règlements d'urbanisme	5 000 \$ par case manquante
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	800 \$
Demande de programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du PRQ	100 \$
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Captage des eaux souterraines	55 \$
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis
	Renouvellement annuel
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - application de pesticides et engrais	110 \$
Certificat d'enregistrement annuel - travaux arboricoles	110 \$
Permis temporaire d'utilisation de pesticides	arboricoles Gratuit

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2025
<b>AUTRES SERVICES</b>	
Autorisation de branchement aux services municipaux (égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc)	55 \$
Inspection du branchement par la Direction des travaux publics	135 \$ [*5]
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - déneigement (allée et stationnement privé)	210 \$ par entrepreneur + 30 \$ par véhicule
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère	55 \$

**Note : Tous les tarifs sont non remboursables**

[\*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.

[\*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.

[\*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.

[\*4] les travaux doivent obligatoirement être effectués par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.

[\*5] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.